Bulletin d'inscription

(à remettre à Mr BITAULD
Yannick avant le 30 juin 2022)

Les inscriptions des enfants hors Val d'Ille débuteront le 30 Mai

Le retour du bulletin sera accompagné d'un chèque d'acompte de 100€ par personne, à l'ordre de l'OSVID.

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: _____

Adresse: _____

_____

Tél: _____

Email: _____

Fait à:

Date et signature:

Coordonnées et contact

OSVIDH
8 rue des Landelles
35520 MELESSE

Tél:
06.76.06.91.44

Mail:
contact@osvidh.fr

Site internet:
www.osvidh.fr
OSVIDH

Camp d'été de l'Office

Semaine nautique et forêt

(séjour pour les 12/15 ans)

Du 21 au 26 Août 2022
à Jugon les Lacs

Organisation

Les parents déposent leurs enfants au camping « Bocage du Lac » le dimanche 21 Août à partir de 17h, et viendront les récupérer le vendredi 26 Août à 17h au même endroit.

Important

Ce séjour est déclaré à la SDJES 35 d'où:

- Participation de votre comité d'entreprise
- Chèque vacances ANCV +2.5%

A prévoir

Les tentes ainsi que les repas sont prévus par l'Office des Sports.
Les enfants doivent avoir avec eux:

- Du matériel de couchage (duvet, matelas)
- Au moins un maillot de bain ainsi qu'une paire de chaussures pour les activités nautiques
- Une serviette de plage et une serviette de douche
- Des vêtements pour les activités non nautiques, ainsi que des vêtements chauds pour le soir
- Une attestation de natation de 50m est requise pour les activités nautiques.

Planning de la semaine

Dimanche 21 Août : Accueil des enfants et montage du camp

Lundi 22 Août:

- *Wake board (ski nautique sur câble), piscine, course d'orientation*

Mardi 23 Août:

- Kayak et paddle

Mercredi 24 Août:

- Wake board et pîscine

Jeudi 25 Août:

- VTT / tir à l'arc

Vendredi 26 Août:

- VTT / tir à l'arc

Le séjour est au prix de 350 €

Informations

Une réunion de présentation du séjour est prévue à la fin du mois de Juin. Une invitation vous sera envoyée après votre inscription.

L'office des sports soutient les familles suivant le quotient familial (joindre une copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020 un justificatif de la CAF pour l'APE et l'APP ainsi qu'une copie du livret de famille)

Pour les participants extérieurs du Val d'Ille, le séjour sera majoré de 30€.

L'OSVIDH demande à tous les enfants de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

L'hébergement

Le camping « Bocage du Lac » est situé en bordure du lac. Ce lieu est idéal pour rejoindre les sites de pratique des différentes activités.